

Proces verbal SEANCE DU 28 MARS 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES AJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du vingt-trois mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etait présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme ANSERMINO Josette, Monsieur BORDE François, Mr FARNIER Dominique, Mme FARNIER Sabine, Mr FIRMAIN Didier, Mme FORTIN Colette, Mr LE MENER François, Mme MARTY Hélène, Mr PARIS Jacques, Mr POUSSE Olivier, Mr RHENY Raymond, Mme RIGAULT Caroline, Mme ROGER Nadine, Mr TONDEREAU Philippe

Etait absent : Mme PHILIPPON Jocelyne

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr François BORDE, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme ANSERMINO Josette, Monsieur BORDE François, Mr FARNIER Dominique, Mme FARNIER Sabine, Mr FIRMAIN Didier, Mme FORTIN Colette, Mr LE MENER François, Mme MARTY Hélène, Mr PARIS Jacques, Mme PHILIPPON Jocelyne, Mr POUSSE Olivier, Mr RHENY Raymond, Mme RIGAULT Caroline, Mme ROGER Nadine, Mr TONDEREAU Philippe

Monsieur François BORDE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Olivier POUSSE, benjamin de l'assemblée.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mr TONDEREAU Philippe et Mme MARTY Hélène se sont présentés pour être assesseurs. Proposition acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Mr François BORDE s'est porté candidat au poste de maire.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- M François BORDE: 13 voix

Monsieur François BORDE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M François BORDE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour à la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Monsieur Didier FIRMAIN se porte candidat au poste de premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6
- M Didier FIRMAIN : 10 voix

Monsieur Didier FIRMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire, et a été installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Madame Sabine FARNIER et Monsieur François LE MENER se sont portés candidats au poste de deuxième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- Mme Sabine FARNIER : 7 voix

- Mr François LE MENER : 6 voix

Mme Sabine FARNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire, et a été installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur Raymond RHENY se porte candidat au poste de troisième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- M Raymond RHENY : 12 voix

Monsieur Raymond RHENY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire, et a été installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Monsieur Jacques PARIS et Monsieur Dominique FARNIER se sont portés candidat au poste de quatrième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14

- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- M Jacques PARIS: 5 voix
- M Dominique FARNIER : 7 voix

Monsieur Dominique FARNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint au maire, et a été installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

Divers

- Monsieur le Maire informe que c'est lui-même qui représentera le conseil municipal de la Chapelle Vendômoise comme conseiller communautaire titulaire à Agglopolys et que c'est Monsieur Didier FIRMAIN en tant que premier adjoint qui est le conseiller suppléant au conseil communautaire.
- Monsieur le Maire informe que deux postes de conseiller délégué seront créés avec attribution de délégation de compétence spécifique.
- Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu lors de la deuxième semaine du mois d'Avril 2014.